

**Conseil des sites de Corse
Formation de la nature, des paysages et des sites
Séance du jeudi 21 juillet 2022
Relevé de conclusions**

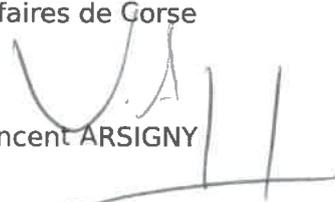
Le conseil des sites de Corse réuni en formation « de la nature, des paysages et des sites », le jeudi 21 juillet 2022, sous la présidence de M. Vincent ARSIGNY, adjoint au secrétaire général pour les affaires de Corse, représentant le préfet de Corse, a examiné le projet de renouvellement d'une zone de mouillages et d'équipements légers, sollicité par la commune de Zonza.

Après examen, le conseil des sites rend l'avis suivant :

*Le conseil des sites de Corse rend un avis favorable (8 abstentions),
au projet de renouvellement d'une zone de mouillages et d'équipements légers,
sollicité par la commune de Zonza*

Le conseil des sites recommande à l'unanimité de faire appel à un paysagiste conseil et d'envisager des améliorations sur les implantations, la forme des alignements, les points de vue, notamment sur les secteurs d'Arasu et de Pinarellu, conformément au guide paysager de référence.

P/le préfet de Corse et par délégation
l'adjoint au secrétaire général pour les
affaires de Corse


Vincent ARSIGNY